

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 18/10/2013</p> <p>Date de publication : 31/10/2013</p>	<p>SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2013 à SAINT-XANDRE</p> <p>Sous la présidence de M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Michel-Martial DURIEUX, M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER (jusqu'à la 20^{ème} question + 33^{ème} question), Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 14^{ème} question), Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (à partir de la 5^{ème} question), Mme Nicole THOREAU (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Jean-François DOUARD (jusqu'à la 6^{ème} question), M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrick ANGIBAUD, M. Patrice JOUBERT, M. Alain TUILLIÈRE, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie de GUÉNIN-SABOURAUD, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG (à partir de la 5^{ème} question), M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 6^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Bérangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Philippe JOUSSEMET, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Henri MASSIN (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL, Mme Christiane STAUB, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU M. Guy DENIER (à partir de la 21^{ème} question sauf 33^{ème} question), M. Guy COURSAN procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 15^{ème} question), Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET (jusqu'à la 4^{ème} question) procuration à M. Henri LAMBERT, Mme Nicole THOREAU (à partir de la 15^{ème} question) procuration à Mme Nathalie DUPUY, M. Jean-François DOUARD (à partir de la 7^{ème} question), Vice-présidents</p> <p>Mme Saliha AZÉMA procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Bruno BARBIER procuration à Mme Josseline GUITTON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Lolita BOLLEAU procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Marie-Sophie BOTHOREL procuration à Mme Bérangère GILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 6^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 4^{ème} question), M. Alain DRAPEAU procuration à M. Jean-François VATRÉ, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 7^{ème} question), Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, M. Dominique HÉBERT procuration à Mme Esther MÉMAIN, M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL procuration à Mme Emilie DE GUENIN-SABOURAUD, M. David LABICHE procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Sabrina LACONI procuration à Mme Sylvie OLYMPE-MOREAU, M. Henri MASSIN (à partir de la 15^{ème} question) procuration à Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Philippe MASSONNET procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Sylvain MEUNIER procuration à M. Yves AUDOUX, M. Habib MOUFFOKES procuration à M. Denis LEROY, Mme Annie PHELUT, procuration à M. Paulin DEROIR, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Louis ROLLAND, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Suzanne TALLARD procuration à M. Alain TUILLIÈRE, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : M. Michel AUTRUSSEAU</p>		
Nombre de membres en exercice	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	63	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	21	Suffrages exprimés :	84
		Pour l'adoption :	84
Nombre de votants :	84	Contre l'adoption :	0

N° 15

Titre / COMMUNE DE PUILBOREAU - TAXE D'AMÉNAGEMENT - INSTITUTION D'UN TAUX DE 10 % POUR L'ILÔT DE TOURAINE

Monsieur TUILLIÈRE expose que,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération communautaire du 17 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle ;

Vu la délibération communautaire du 17 novembre 2011 concernant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement aux communes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant le projet d'aménagement urbain « Ilot de Touraine » qui vise à accueillir une vingtaine de nouveaux logements représentant environ 2600 m² de surface de plancher.

Considérant que ce secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions projetées dans ledit secteur actuellement insuffisamment desservi en termes de voiries et de réseaux, la réalisation d'équipements, et notamment la requalification du carrefour existant permettant d'améliorer l'accessibilité au site et de sécuriser les flux et l'aménagement d'espaces publics d'accompagnement.

Considérant que les dépenses engendrées par ces aménagements sont essentiellement imputables aux nouvelles constructions projetées,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de taxe d'aménagement de 10 %,
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme de La Rochelle (PLU) à titre d'information,
- de rappeler qu'en application de l'article L331-15 du code de l'urbanisme, toute autre participation relevant du code de l'urbanisme sont définitivement supprimées dans le secteur considéré,
- de préciser que le programme de travaux ne comportant pas de travaux particuliers d'assainissement, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif restera due pour les futures constructions,
- de rappeler que conformément à la délibération communautaire du 17 novembre 2011, les logements sociaux sont exonérés à hauteur de 30 % de leur surface.
- de conserver pour la CdA 50 % des recettes de taxe d'aménagement générées par les constructions à vocation économique (correspondant au montant perçu si le taux était conservé à 5 %), le reste étant reversé à la Commune au titre des travaux d'aménagement dont elle sera maître d'ouvrage.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
ET PAR EMPÊCHEMENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU



Périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée